



COMMUNE DE LUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC

Séance du 30 septembre 2022

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, M. BRINGART Christophe, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme FORESTIER Nathalie, M. VILAIN Paul Conseillers Municipaux.

Absents :

Absents Excusés : M. PIARDET René, Mme PIARDET Corinne, M. LAGARDE Dominique, Mme BOUCHE Coralie

Exclus :

Procurations : M. PIARDET René à Mme BRETON Dorothée, Mme PIARDET Corinne à Mme BITARD Céline, M. LAGARDE Dominique à M. GATINEL Didier.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18H30

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2022

Mme le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECISION MODIFICATIVE N°1

- Délibération n°2022_07_11-026

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Vu le budget unique 2022 de la Commune de Lussac ;

A la demande de la trésorerie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes au budget unique 2022 de la commune afin de permettre d'équilibrer le budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les virements de crédits susmentionnés sur le budget de l'exercice 2022 de la Commune

R 002 : + 330 032.84 €

D 001 : - 5 679 €

D 022 : - 34 300 €

R 001 : + 61 920.07 €

D 615 221 : + 364 332.84 €

D 2158-11 : + 5 000 €

D 21312-21 : + 62 599.07 €

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

MOTION DE REJET DE L'ARRÊT DU PORTE A PORTE (SMICVAL)

Mme le Maire explique le contexte de l'arrêt du porte à porte. M. BRINGART a assisté à la réunion qui a eu lieu au mois de juin et explique les raisons de ce changement. Il s'agit d'une question économique. Les élus du SMICVAL ont voté pour. Il insiste sur la nécessité de ce changement et indique qu'à titre personnel il votera contre la motion.

Mme le Maire dit qu'il faudra trouver des places (publiques ou privées) pour mettre en place les points de collecte volontaires. Elle pense également que les dépôts sauvages vont se multiplier.

M. MAMERT souligne que les communes qui sont contre, c'est par manque de concertation.

M. GATINEL évoque le fond et la forme. Sur le fond il rejoint M. BRINGART. Sur la forme il regrette le manque de concertation et l'absence de débat au Conseil Communautaire et au Conseil municipal.

Tout le monde pense aux personnes âgées qui auront des difficultés avec ce ramassage.

M. GATINEL pense qu'une solution alternative pourrait être trouvée avec des points de collecte au bout des rues.

Concernant le personnel, des brigades circuleront sur les communes pour faire la « chasse » aux dépôts sauvages.

M. MAMERT dit que le SMICVAL devrait prendre le temps d'échanger avec toutes les communes.

Mme le Maire explique le fonctionnement du badge, avec une facturation si la quantité autorisée est dépassée.

Mme FORESTIER dit que ce fonctionnement existe déjà à Montpon, et les gens posent les poubelles devant les points de collectes ce qui attire les rats.

POUR : 12

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

TOUR DE TABLE

- Mme le Maire explique que la rentrée scolaire s'est bien passée. Les travaux ont été faits. Il n'y a pas eu de problème d'organisation.

- Mme le Maire indique qu'il y a un problème avec un enfant en périscolaire. Le Directeur, M. REY, a échangé avec les parents.

- Mme le Maire dit qu'il y a eu un exercice incendie. L'évacuation s'est bien déroulée en 2,14 mn.

- Mme le Maire informe que le salon de coiffure a été saisi (fonds de commerce et matériel). Elle souhaite que la mairie le rachète. M. MAMERT propose de se rapprocher de la chambre des métiers. M. GATINEL explique qu'il reste une conciliation le 10 octobre avec la chambre de commerce. Il reste une solution s'il y a un ré étalement de la dette du RSI. Comment la Mairie peut-elle l'aider ? Il fait remarquer que ce n'est pas si facile de gérer les commerces.

- Mme le Maire indique que la fibre est déployée dans 26 % de la CDC. Le déploiement à Lussac est prévu fin 2024.

- Mme le Maire informe que la commune a signé une convention avec l'IME pour l'entretien des lavoirs un lundi matin sur deux. Ils utilisent également la salle des fêtes le vendredi après-midi pour un atelier théâtre. Ils continuent les activités citoyennes et débudent des activités éco-citoyennes.

- Mme le Maire explique que le collectif trois tiers a mis en place plusieurs actions :

- Ateliers numériques
- Confiance en soi des jeunes
- Accompagnement aux devoirs
- Sorties familles
- Permanences le jeudi matin sur le marché

- Mme le Maire dit que la réunion du Conseil Communautaire de cette semaine a été agitée. En effet l'association « Castillon caractère » a fait une demande de subvention qui a fait débat. Cette association regroupe 17 viticulteurs. Le but est de valoriser l'appellation « Côtes de Castillon ». Mme le Maire et Mme FORESTIER ont voté contre.

- Mme le Maire informe que la Communauté de Communes envisage la fermeture de centres de loisirs, vraisemblablement Sainte-Terre et Vignonnet, en raison d'un manque de personnel.

- Mme le Maire explique que la Communauté de Communes a voté la taxe GEMAPI d'un montant de 70 000 euros pour l'entretien des rivières. M. BRINGART rappelle qu'il avait été évoqué que cette taxe soit accompagnée d'une information pour les administrés. M. GATINEL rajoute qu'il existe une commission GEMAPI qui s'est réunie deux fois. Mme le Maire dit que le montant de la taxe pourra être ajustée chaque année.

- Mme le Maire informe que le défi « foyer alimentation positive » sera organisé par le PETR. Il sera lancé à partir du mois d'octobre. Ce seront des journées qui permettront aux familles de mieux se nourrir en dépensant moins d'argent, en étant plus responsables. A Lussac, ce sera le dimanche 9 octobre.

- Mme le Maire dit que la Zone d'Activités des chapelles rencontre des soucis de réception des différentes zones, dus notamment à la taille des fossés et à la voirie. La réception aura finalement lieu le 10 octobre.

- Mme le Mairie indique qu'une commission mobilité va être créée par la CDC. Le but est de réfléchir comment se déplacer au sein de la CDC ainsi qu'à destination des autres CDC.

- Concernant la révision du PLUI, un copil a eu lieu cette semaine. Mme le Maire souhaite monter un groupe de travail pour réfléchir sur le PADD « Projet d'Aménagement et de Développement Durable ». Elle propose que ce groupe se réunisse trois fois d'ici la mi-novembre.

- M. BRINGART souhaite que le Conseil débâte sur l'éclairage public. Il explique que tous les coffrets sont équipés de programmeurs. Il faut juste une journée pour une personne pour effectuer les réglages. Tout le monde est d'accord sur le principe de diminuer la durée d'éclairage, mais comment ?

- M. BRINGART aborde le sujet du chauffage du gymnase. Faut-il le baisser ? Faut-il le couper certains jours ? Mme FORESTIER est contre car pour l'entraînement du twirling il faisait souvent 16° l'hiver dernier. Mme le Maire propose de responsabiliser les associations sur certaines consommations (lumière, chauffage...)

- M. BRINGART explique que la Zone 30 est bientôt terminée. Il ne manque que deux ou trois signalisations au sol. Les cyclistes pourront prendre les sens interdit.

- M. BRINGART annonce que les travaux de voirie seront terminés une semaine après la fin des vendanges. M. DELAIRE réclame un stop à Guimberteau. Cela sera fait d'ici trois semaines

- M. DELAIRE demande si le fossé est terminé au Château Tiffroy. M. BRINGART lui répond que non, pas encore.

- M. DELAIRE signale que des sangliers ont abimé la clôture du stade ainsi que la pelouse.

- M. BOUDOT trouve que M. LAULLA a bien travaillé.

- M. BOUDOT informe qu'il y a deux figuiers dans le mur en pierres derrière chez sa mère

- Mme le Maire dit qu'elle a demandé aux gendarmes d'être plus présents et plus répressifs.

- M. MAMERT informe de la création d'un collectif « anti-place »

- M. MAMERT demande où on en est concernant la toiture de l'église. Mme le Maire répond qu'on attend M. Mogendorff

- Madame le Maire indique qu'il y aura prochainement une commission cimetière car il y a eu un retour du procureur pour enterrer la dépouille.

- Mme FORESTIER souhaiterait qu'il y ait un arrêt de bus rue Victor Hugo, devant chez M. BRINGART

- Mme FORESTIER indique que l'arrêt de bus au « Cros » est très dangereux

- Mme FORESTIER informe qu'il n'y a plus d'eau chaude au stade. Mme le Maire répond que ça doit être réglé la semaine prochaine

- Mme FORESTIER informe également que le banc de touche et la main courant se désolidarisent

- Mme FORESTIER souhaite savoir où en est la maison Bordenave. Mme le Maire répond que ça avance (permis de démolir, permis de construire etc...)

- Mme MATHIEU informe que M. PICARD a fini son contrat ce jour. Les deux nouveaux agents techniques arrivent lundi. M. TENOT revient lundi.
- Mme FORESTIER dit que les habitants côté gendarmerie se plaignent de l'herbe, de l'absence de nettoyage...
- Mme FORESTIER demande où en est la salle multi associative. Mme le Maire répond que les agents techniques vont s'en occuper.
- M. GATINEL demande où en sont les travaux du collectif trois tiers. Mme le Maire répond qu'ils sont en attente de la pré-configuration auprès de la CAF. Sans cette pré-configuration, SOLIHA ne pourra pas faire aboutir le projet.
- M. GATINEL remarque que la salle Bel Automne ne fait plus salle de réunion. On dirait qu'elle appartient à une association. De plus, il n'y a plus de tables ni de chaises et elle est sale.
- M. GATINEL demande si la gazette sera celle de la rentrée ou de Toussaint. Mme le Maire répond qu'elle attend le BAT courant semaine prochaine.
- M. GATINEL dit que la SOCOTEC l'appelle toujours.
- M. GATINEL parle du mail envoyé par la mairie concernant le week-end de la fête des vendanges. Mme le Maire dit que les forains souhaitent revenir à Lussac. Ils ont contacté le comité des fêtes qui a répondu qu'il ne s'en occupait pas. Mme le Maire a fait appel aux associations, mais elles n'ont pas répondu positivement.
- Mme BITARD explique que Groupama va envoyer un expert pour la borne incendie de Blanchon car nous devons prouver notre préjudice.
- Mme BITARD dit qu'il y a une nouvelle locataire rue Fénelon. L'appartement a besoin d'un rafraîchissement (peintures, sol, plomberie).
- Mme BITARD rajoute que le docteur Chayette commence lundi matin.
- M. GATINEL souligne que l'extérieur du pôle médical est très sale.
- M. BRINGART annonce que les travaux du coffret électrique et du chauffage du gymnase commenceront le 24 octobre.

La séance est levée à 21h15